

INSERTION PROFESSIONNELLE, SOLIDARITÉS

DES CRÈCHES POUR FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PARENTS



Dans le cadre de sa politique pour l'insertion professionnelle et le développement des modes d'accueil, le Département a décidé de soutenir les crèches à vocation professionnelle.



Créé le: 8/07/2021

- Mis à jour le : 8/07/2021

Un appel à projet



Les crèches « à vocation d'insertion professionnelle » (Avip) favorisent l'accès à l'emploi des parents de très jeunes enfants. En effet, ce dispositif permet d'obtenir un accueil en crèche adapté et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par Pôle Emploi, afin de trouver un travail dans les meilleures conditions.

La Caisse d'allocations familiale de Seine-et-Marne soutient ce dispositif et lance un appel à projet. Ainsi, les crèches qui le souhaitent pourront se porter candidate à la labellisation « crèche à vocation d'insertion professionnelle ».

Plus d'informations sur le site de [la Caisse d'allocations familiale de Seine-et-Marne](https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-seine-et-marne/partenaires-locaux/professionnels-de-la-petite-enfance/appele-a-projets-creches-a-vocation-d-insertion-professionnelle) (<https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-seine-et-marne/partenaires-locaux/professionnels-de-la-petite-enfance/appele-a-projets-creches-a-vocation-d-insertion-professionnelle>).